



ARRETE N° 2025 - 511
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Réservation Place de Stationnement
Place Saint Léonard n° 22

Du Jeudi 25 Septembre 2025
Au Samedi 20 Décembre 2025

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de Monsieur LANGIN, pour le compte des Sociétés HARDY Gilles et CANIVET Wilfried, afin, dans le cadre de travaux de rénovation (DP 014 333 25 000600 du 12 Mai 2025), de réserver une place de stationnement, Place Saint Léonard, devant le n° 22, Du Jeudi 25 Septembre 2025, au Samedi 20 Décembre 2025,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Les Entreprises intervenantes sont autorisées, dans le cadre de travaux, de réserver une place de stationnement, Place SAINT LEONARD, devant le n° 22, Du JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025 au SAMEDI 20 DECEMBRE 2025.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit, Place SAINT LEONARD, devant le n° 22, sur 1 place de stationnement, et réservé aux Entreprises intervenantes, aux dates citées dans l'Article 1.

ARTICLE 3 :

REDEVANCE – Suivant délibération n° 2021/71 en date du 14 décembre 2021.

- * Du 25 Septembre 2025 au 9 Octobre 2025 : Gratuit**
- * Du 10 Octobre 2025 au 20 Décembre 2025 : 288 € TTC (4 Euros X 72 jours d'occupation X 1 place de stationnement).**

Un avis de somme à payer vous sera adressé à la fin de l'autorisation.

ARTICLE 4 : Le présent Arrêté est à afficher sur le tableau de bord du véhicule concerné ainsi que sur la place réservée, par panneau réglementaire, par la Société intervenante.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables des Services Techniques et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR le 23 Septembre 2025

Pour le Maire et par délégation

L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL

